

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	13
Absents	0
Total des votes	51

9. Autres domaines de compétences  
9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du douze mars 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, Mme BOQUET, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. BARRE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, M. ANFRAY, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. PLATEL, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** M. RABEL, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, M. VETEL, M. CHARPENTIER

**PROCURATIONS** : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. BONVOISIN à M. MARIE, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA, M. DUCLOS à M. BEAUDOUIN, M. ANFRAY à Mme MOUCHEL, M. MORDANT à M. DUCLOS, M. DOUYERE à Mme BINET, M. SENINCK à Mme GLEMOT, M. PLATEL à M. CHARPENTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DEFLUBE

**Del 0016 2024 Gratuité des équipements sportifs CCPAVR – convention avec la Région Normandie**

*Elu rapporteur : Christophe CANTELOUP*

Selon les dispositions législatives en vigueur, l'Éducation Physique et Sportive (EPS) constitue une discipline d'enseignement à part entière. Il incombe à la Région de mettre à disposition des élèves des établissements dont elle a reçu la charge un accès approprié à des équipements sportifs indispensables à l'exercice de cette discipline, en particulier lorsque ces établissements ne sont pas dotés d'équipements en nombre, en taille et/ou en nature suffisante au regard des référentiels de formation.

La Région a attribué des subventions à la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour le financement de la transformation de l'ancienne trésorerie en école de musique à Montfort-sur-Risle (76 932 €) ainsi que pour l'aménagement des étangs à Pont-Audemer (160 006 €).

Les conventions signées en ce sens comportait un article spécifique « *gratuité des équipements sportifs* » stipulant que l'octroi de ces subventions s'effectuait en contrepartie notamment d'une mise à disposition régulière et gratuite des équipements sportifs propriétés de la Communauté de Communes en faveur des lycéens et des élèves d'établissements assimilés du territoire (lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'État, établissements régionaux d'enseignement adapté, centres de formation d'apprentis et maisons familiales rurales).

Il convient donc de formaliser cet engagement par la signature d'une convention d'utilisation des installations et des équipements sportifs de la CCPAVR avec :

- La Région Normandie ;
- Le Lycée Général et Technologique Jacques Prévert ;
- Le Lycée Professionnel Risle-Seine ;

- Le Centre De Formation D'apprentis Risle-Seine ;
- Le Lycée Général Et Technologique Privé Saint-Ouen ;
- Le Lycée Professionnel Privé Saint-Ouen ;
- Le Lycée D'enseignement Agricole Privé De Tourville.

La présente convention fixe les modalités d'utilisation desdites installations sportives et notamment :

- Les publics visés (lycéens et des élèves d'établissements assimilés du territoire) ;
- Le principe de mise à disposition gracieuse ;
- L'instauration d'un calendrier d'utilisation prévisionnel ;
- La durée de la convention : 15 ans

Les équipements sportifs concernés par la mise à disposition gracieuse sont :

- Le Centre Nautique des 3 Ilets ;
- Le gymnase Diagana ;
- Le gymnase Ile Staub (COSEC) ;
- Le stade Saint Paul ;
- Le gymnase Louise Michel.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

**VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L.214-4 et L.552-1 ;

**VU** la délibération n°72-2018 du conseil communautaire en date 18 juin 2018 autorisant la signature de la convention pour le financement de la transformation de l'ancienne trésorerie en école de musique à Montfort sur Risle ;

**VU** la décision du bureau communautaire n°42-2022, en date 31 mars 2022, autorisant la signature de la convention pour le financement de l'aménagement des Etangs – tranche 2 ;

**CONSIDERANT** les conventions signées entre la Région Normandie et la CCPAVR pour le financement de travaux sur le territoire intercommunal, et notamment les articles 11 ou 12 desdites conventions ;

**CONSIDERANT** la convention d'utilisation des installations et des équipements sportifs de la CCPAVR proposée par la Région pour formaliser la mise à disposition gracieuse ;

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention, jointe en annexe, avec la Région et les éventuels documents y afférents.

Pont-Audemer, le 18 mars.2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

